

Conseil municipal de Saint Julia 31540 Saint Julia

Compte rendu du conseil du 24 février 2022

Présents : Eric ESCAICH, Camille CARRAT, Stéphanie VILLA BONHOURE, René ROBERT, Serge, ROUQUET, Roland OLIVET, Sandrine GUEGAN, Christian LAGENTE, Clément BANQUET

Absents : Aurore SICRE, Charles VAN DAELE

Points à l'ordre du jour :

- Le compte rendu du précédent conseil municipal a été validé.
- Tous les points de l'ordre du jour commençant par approbation ont été approuvés sans déclencher de débats passionnés.
 1. Le PADD est approuvé
 2. La DOB est approuvée ainsi que le rapport OB
 3. Le rapport quinquennal des AC est approuvé
 4. Les attributions de compensations 2022 sont approuvées
- Le débat sur la protection sociale a eu lieu, et a été court. Il s'agit de participer un peu plus aux mutuelles de nos employés, notre participation va passer de 0,5€ à 12€ par mois et par salarié et cela va nous coûter environ 450 € de plus par an (merci de vérifier mon calcul)
- Nous avons été unanimement d'accord pour ajouter les points suivants à l'ordre du jour :
 1. L'achat de petit matériel a été voté ainsi que la demande de subvention. Il consiste à remplacer le petit matériel endommagé lors de l'[incendie de l'atelier du 7 novembre 2021](#). Il y a environ 2125 € de matériel à racheter. Par ailleurs cet incendie a fait environ 20.000 € de dégâts, pour lesquels nous étions assurés.
 2. Un broyeur de branche va être acheté en copropriété avec la commune de Montégut.

Informations, réponses à des questions diverses.

- **Compétence route** : on va récupérer la compétence pour l'entretien des routes. Jusqu'ici on était responsable des bas cotés des routes communales tandis que la communauté de communes était elle responsable de l'entretien du centre de ces mêmes routes communales. Dans un étonnant souci de simplification, il a été décidé de réunir ces 2 compétences. Les maires ont voté en majorité pour récupérer cette compétence. L'année passée, l'entretien des routes de Saint Julia a été facturé 6.436 € à la commune par la communauté de communes. Ce montant est en fait soustrait du reversement de 12.330 € au titre du partage de la taxe professionnelle.
- **GAL** : Il a été dit que le GAL cherche des projets pour les fonds Leader (voir traduction plus bas).

- **Boulangerie** : Les projets de reprise n'ont pas abouti, et nous recherchons toujours un boulanger. L'une des difficultés est dans le dialogue avec la propriétaire, agée et résidant en EPAHD, ainsi qu'avec la personne censée assurer la curatelle, dans le but de gérer le renouvellement du bail et d'éventuelles possibilités de logement sur place. Christian Lagente va prendre contact avec le juge des tutelles.
- **Station d'épuration** : des questions financières se posent pour le maintien des tarifs actuels. Nous avons discuté les points suivants :
 1. Le crédit en cours est au taux de 3,85%, avec des mensualités de 35.000 € pendant encore 13 ans (capital restant dû : 450 000 €). Etant donné le taux, la renégociation ou le rachat des crédits par une autre banque rapporterait 100.000 € mais n'a pas encore pu être réalisé.
 2. Il y a actuellement des aménagements prévus pour 12 maisons ce qui rapporterait 48.000 € de taxe de raccordement. Sans ces entrées, une augmentation des tarifs serait inévitable.
 3. Le circuit d'assainissement ne respecte pas les courbes de niveaux de la commune, ce qui fait que les eaux usées des habitants de l'ouest de Saint Julia doivent d'abord remonter au travers de pompes, qui comportent une partie coupante (comme les broyeur). Ces dispositifs apparaissent fragiles et tombent parfois en panne. Lorsque cela arrive, en attendant les réparations, les évacuations se font dans les fossés. Il y a actuellement 16.000 € de réparations à effectuer. L'autre solution serait de créer une station d'épuration à l'ouest de Saint Julia avec le moins possible de composants actifs (pompes).
 4. Une autre solution pourrait être prochainement le transfert de la compétence assainissement à une autre autorité (Réseau31, à vérifier). Ceci cependant s'accompagne, en général, d'une augmentation du coût d'assainissement. Actuellement l'assainissement est facturé 60€/mois + 1,05€/m³. Réseau31 le facture 70€/mois + 1,22 €/m³.
 5. Il faut aussi remarquer que le principal coût étant le remboursement du crédit, les tarifs pourraient fortement baisser dans 13 ans.
- **Associations** : Une synthèse des conventions passées avec les associations (location, assurances) a été confiée à Stéphanie Villa.
- **Eclairage public** : La réduction des éclairages nocturnes va être étudiée, du point de vue des solutions techniques (programmeurs, réducteurs d'intensité) et pour trouver un compromis, entre ceux qui regrettent la disparition des espèces sous leurs yeux, et les nuisances de la pollution lumineuse, et ceux qui ne veulent en aucun cas que ces considérations nuisent à leur confort ou à leurs habitudes. (tâche confiée à Charles Van Daele & Roland Olivet)
- **Rédition de Daniel Clément** : La mairie va prendre en charge la réédition du bouquin de Daniel Clément (500 € pour 100 exemplaires, dont 20 pour Revel) et ceux-ci seront revendus par une association de Saint-Julia.
- **Jardins partagés** : Il y a plusieurs demandes. Des jardins partagés vont être organisés près du terrain de tennis. Il est question d'y mettre l'eau. Cependant ce point est en cours de

réflexion et plusieurs conseillers trouvent que ce n'est pas très prudent de laisser de l'eau en libre service.

- **Chats** : La mairie envisage de nouer un partenariat avec l'association Héméra, proposé par Muriel Gipalou, pour gérer les chats.
- **Pigeons** : Une battue anti-pigeons sera organisée vendredi 25 février.
- **Fibre** : La fibre n'est pas encore opérationnelle.
- **PLUI** : La sortie du PLU prévue pour janvier 2022 (après son dernier reports), est reportée pour peut être un an.
- **Scrabble** : Il y aura des jeux de Scrabble organisés à la récréation.
- **Parrainage de candidat à l'élection présidentielle** : Pour les prochaines élections présidentielles, des candidats représentatifs pourraient être exclus du vote démocratique. Le choix du parrainage ne dépend que du maire. Mais les maires ne veulent souvent pas prendre position alors que leurs électeurs sont d'opinions différentes. Plusieurs conseillers ont proposer d'organiser un tirage au sort, par une main innocente, d'un candidat à parrainer, parmi les candidats représentant plus de 5% d'intentions de votes et n'ayant pas encore leur 500 signatures. Cette proposition n'a pas été retenue.

Lexique

- **AC** : attributions de compensations.
- **DOB** : Débat d'orientation budgétaire.
- **GAL** : Les Groupes d'Action Locale (GAL) constituent le cœur de la démarche LEADER. Le Réseau rural national accompagne les territoires LEADER à travers 4 leviers d'action : Communiquer, capitaliser, transférer. Mettre en réseau.
- **Leader** : “Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale”. Il s'agit d'un programme d'initiatives communautaires en faveur du développement rural ayant pour objectif d'inciter et d'aider les acteurs ruraux à réfléchir sur le potentiel de leur territoire dans une perspective de plus long terme. Elle vise à encourager la mise en œuvre de stratégies originales de développement durable intégrées, de grande qualité, ayant pour objet l'expérimentation de nouvelles formes de développement. De manière concrète : l'Europe confie aux acteurs locaux regroupés dans un Groupe d'Action Locale (339 en France) une enveloppe pour cofinancer des projets publics ou privés qui favorisent le développement des zones rurales dans le respect de la stratégie locale de développement du territoire et des règles européennes et nationales. LEADER s'appuie sur un mode de gouvernance spécifique : le développement local par les acteurs locaux. (extrait à peu près conforme à la suite)
- **OB** : Orientation budgétaire.
- **PADD** : Plan d'action de développement durable

La date du prochain conseil a été fixée au jeudi 24 Mars 2022
(compte rendu rédigé par Roland Olivet)